



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DORÉ COPPER ANNONCE LA CLÔTURE DU PLACEMENT DE DROITS

Ne pas distribuer aux agences de presse des États-Unis ni diffuser aux États-Unis.

Toronto, Ontario – 2 janvier 2024 – Doré Copper Mining Corp. (la « **Société** » ou « **Doré Copper** ») (TSXV : DCMC; OTCQX : DRCMF; FRA : DCM) est heureuse d'annoncer que, le 29 décembre 2023, elle a procédé à la clôture du placement de droits annoncé précédemment (le « **placement de droits** ») auprès des porteurs d'actions ordinaires du capital de la Société (les « **actions ordinaires** ») à la fermeture des bureaux (heure de Toronto) le 28 novembre 2023. Le placement de droits a expiré à 17h00 (heure de Toronto) le 22 décembre 2023 (la « **date d'expiration** »). La Société a émis 33 000 000 d'actions ordinaires au prix de souscription de 0,12 \$ par action ordinaire pour un produit brut total de 3 960 000 \$. Le produit net du placement de droits sera utilisé pour les activités d'exploration et de développement, le fonds de roulement et aux fins générales de l'entreprise.

La Société a émis un total de 11 463 135 actions ordinaires en vertu du privilège de souscription de base et 3 440 126 actions ordinaires en vertu du privilège de souscription supplémentaire. Ocean Partners UK Limited (« **Ocean Partners** »), ainsi que sa société affiliée, Ocean Partners USA Inc., ont acquis un total de 6 472 931 actions ordinaires en vertu de leur privilège de souscription de base et aucune action ordinaire en vertu de leur privilège de souscription supplémentaire. Les fonds gérés par Equinox Partners Investment Management, LLC (« **Equinox** » et conjointement avec Ocean Partners, les « **garants** ») ont acquis un total de 3 202 719 actions ordinaires en vertu de leur privilège de souscription de base et un total de 3 331 018 actions ordinaires en vertu de leur privilège de souscription supplémentaire au lieu des actions ordinaires disponibles pour un certain fonds géré par Equinox en vertu de leur privilège de souscription de base. Les garants ont souscrit collectivement 18 096 739 actions ordinaires supplémentaires en vertu de leurs conventions d'engagement de souscription, chaque garant achetant 50 % de ces actions ordinaires.

À la connaissance de la Société, après avoir mené un examen raisonnable, aucune personne qui n'était pas un initié de Doré Copper avant le placement dans le cadre du placement de droits n'est devenue un initié à la suite du placement dans le cadre du placement de droits. À la connaissance de la Société, après avoir mené un examen raisonnable, les administrateurs, dirigeants et autres initiés de la Société avant le placement dans le cadre du placement de droits, qui comprennent les garants, en tant que groupe, ont acquis 10 110 832 actions ordinaires en vertu du privilège de souscription de base et 3 331 018 actions ordinaires en vertu du privilège de souscription supplémentaire pour un total de 13 441 850 actions ordinaires acquises dans le cadre du placement de droits, ce qui représente un produit de souscription total de 1 613 022 \$.

D'autres personnes, en tant que groupe, ont acquis 1 352 303 actions ordinaires en vertu du privilège de souscription de base et 109 108 actions ordinaires en vertu du privilège de souscription supplémentaire pour un total de 1 461 411 actions ordinaires acquises dans le cadre du placement de droits, ce qui représente un produit de souscription total de 175 369,32 \$.

À la date de clôture du placement de droits, 130 874 099 actions ordinaires étaient émises et en circulation.

Aucun frais ou commission n'a été payé en rapport avec la sollicitation de l'exercice des droits dans le cadre du placement de droits.

La participation au placement de droits par certaines « parties liées » de la Société, à savoir les administrateurs, les hauts dirigeants et les personnes qui détiennent la propriété véritable ou le contrôle ou

qui exercent une emprise, directement ou indirectement, sur plus de 10 % des actions ordinaires émises et en circulation, constitue une « opération entre parties liées » en vertu du Règlement 61-101 sur la protection des porteurs minoritaires de titres lors d'opérations particulières (le « **Règlement 61-101** »). Le placement de droits n'est pas soumis aux règles relatives aux opérations avec des parties liées en vertu du Règlement 61-101 en raison d'une dispense prescrite relative aux placements de droits.

Ni les droits offerts dans le cadre du placement de droits ni les actions ordinaires n'ont été, ni ne seront, inscrits en vertu de la *United States Securities Act of 1933*, dans sa version modifiée, et ne peuvent être exercés, offerts ou vendus, le cas échéant, aux États-Unis en l'absence d'une inscription ou d'une dispense applicable aux exigences d'inscription. Le présent communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente ou la sollicitation d'une offre d'achat des titres de la Société. Il n'y aura pas d'offre ou de vente de ces titres dans une juridiction où une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale avant l'inscription ou la qualification de ces titres en vertu des lois d'une telle juridiction.

À propos de Doré Copper Mining Corp.

Doré Copper Mining Corp. vise à être le prochain producteur de cuivre au Québec, avec une cible de production initiale de plus de 50 millions de livres d'équivalent en cuivre annuellement, en mettant en œuvre un modèle d'exploitation en étoile où plusieurs actifs de cuivre-or à haute teneur alimenteraient son usine de traitement centrale Copper Rand¹. La Société a publié son EEP en mai 2022 et procède actuellement à une étude de faisabilité.

La Société a consolidé un vaste portefeuille de propriétés dans les prolifiques camps miniers de Lac Doré-Chibougamau et de Joe Mann, qui ont produit 1,6 milliard de livres de cuivre et 4,4 millions d'onces d'or². Le portefeuille de propriétés comprend 13 anciennes mines, gisements, gîtes et zones cibles de ressources dans un rayon de 60 kilomètres autour de l'usine Copper Rand de la Société.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Ernest Mast
Président et chef de la direction
Téléphone : (416) 792-2229
Courriel : ernest.mast@dorecopper.com

Laurie Gaborit
Vice-présidente, relations avec les investisseurs
Téléphone : (416) 219-2049
Courriel : laurie.gaborit@dorecopper.com

Visiter : www.dorecopper.com
Facebook : Doré Copper Mining
LinkedIn : Doré Copper Mining Corp.

Twitter : @DoreCopper
Instagram : @DoreCopperMining

1. Rapport technique intitulé « *Preliminary Economic Assessment for the Chibougamau Hub-and-Spoke Complex, Québec, Canada* », daté du 15 juin 2022, conformément aux exigences du Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers (le « Règlement 43-101 »). Le rapport a été préparé par BBA Inc., avec la contribution de plusieurs firmes de consultant pour des sections de l'étude, y compris SLR Consulting (Canada) Ltd, SRK Consulting (Canada) Inc. et WSP Inc.
2. Sources de données sur la production historique : Economic Geology, v. 107, pp. 963–989 - *Structural and Stratigraphic Controls on Magmatic, Volcanogenic, and Shear Zone-Hosted Mineralization in the Chapais-Chibougamau Mining Camp, Northeastern Abitibi, Canada*, par François Leclerc et al. (camp minier de Lac Doré/Chibougamau) et rapport technique conforme au Règlement 43-101 sur la propriété Joe Mann daté du 11 janvier 2016, préparé par Geologica Groupe-Conseil inc. pour Jessie Ressources inc. (mine Joe Mann).

Mise en garde concernant les énoncés prospectifs

Le présent communiqué de presse comprend certains « énoncés prospectifs » aux termes des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables. Les énoncés prospectifs comprennent des prédictions, des projections et des prévisions et sont souvent, mais pas toujours, identifiés par l'utilisation de mots tels que « chercher », « anticiper », « croire », « planifier », « estimer », « prévoir », « s'attendre à », « potentiel », « projeter », « cibler », « calendrier », « budget » et « avoir l'intention », ainsi que des énoncés selon lesquels un événement ou un résultat « peut », « sera », « devrait » ou « pourrait » se produire ou être atteint et d'autres expressions similaires, y compris leur forme négative. Tous les énoncés autres que les énoncés de faits historiques inclus dans le présent communiqué de presse, y compris, sans s'y limiter, les énoncés concernant les bénéfices anticipés du placement de droits, l'utilisation prévue du produit du placement de droits, la capacité de la Société à atteindre son objectif de production, le début, le

calendrier et l'achèvement d'une étude de faisabilité, ainsi que les plans, les opérations et les perspectives de la Société et de ses propriétés, sont des énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs sont nécessairement fondés sur un certain nombre d'estimations et d'hypothèses qui, bien que considérées comme raisonnables, sont sujettes à des risques connus et inconnus, à des incertitudes et à d'autres facteurs qui peuvent faire en sorte que les résultats réels et les événements futurs diffèrent sensiblement de ceux qui sont exprimés ou sous-entendus dans ces énoncés prospectifs. Ces facteurs comprennent, sans s'y limiter, l'incapacité de la Société à réaliser les bénéfices escomptés du placement de droits, les dépenses d'exploitation de la Société pour la période de 12 mois suivant la date d'expiration, les résultats réels des travaux d'exploration, les modifications des paramètres des projets à mesure que les plans continuent d'être affinés, les prix futurs des métaux, la disponibilité de capitaux et de financements à des conditions acceptables, le contexte général de l'économie, du marché ou des affaires, les risques non assurés, les changements réglementaires, les retards ou l'incapacité d'obtenir les autorisations réglementaires requises, les urgences sanitaires, les pandémies et les autres risques d'exploration ou autres risques présentés en détail dans le présent document et, de temps à autre, dans les documents déposés par la Société auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières. Bien que la Société ait tenté d'identifier les facteurs importants qui pourraient amener les actions, événements ou résultats réels à différer de ceux décrits dans les énoncés prospectifs, il peut y avoir d'autres facteurs qui amènent ces actions, événements ou résultats à différer sensiblement de ceux anticipés. Il n'y a aucune garantie que ces énoncés s'avèrent exacts, car les résultats réels et les événements futurs pourraient différer sensiblement de ceux anticipés dans ces énoncés. Par conséquent, les lecteurs ne doivent pas se fier indûment aux énoncés prospectifs. La Société décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser les énoncés prospectifs, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou autres, sauf si la loi l'exige.

La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (au sens attribué à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'assument aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude du présent communiqué.